

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DU MOUVEMENT COOPÉRATIF

Kigali, le 7. avril. 1978...

N° 13/06/065/544/78

Pautine
Antécédents ?
3/5

A traité par *Jeunesse*
Date entrée: *26.4.78* *15 30'*
N° Classement: *1307/14.04*
108/4

Monsieur le Ministre de l'Agriculture
et de l'Elevage
KIGALI.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'accuser réception de
votre rapport de mission sur la Dix-Neuvième session de la
Conférence de la FAO, tenue à Rome du 12 novembre au 1er décembre
1977.

Je soutiens beaucoup les instances de
le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage et le Ministère
des Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif spécialement
pour les projets "Intensification agricole et Nutrition" qui
visent l'augmentation des disponibilités alimentaires et
l'amélioration de la qualité de la nutrition.

Aussi, l'idée d'avoir un Représentant
Rwandais auprès de la FAO est fort appréciable afin de suivre
de près tous les dossiers financiers et techniques soumis à
cet organisme par le Gouvernement Rwandais.

Le Ministre des Affaires Sociales
et du Mouvement Coopératif
HABANABAKIZE Thomas.-

Copie pour information à:

- Son Excellence Monsieur le
Président de la République
Rwandaise KIGALI.

✓ Monsieur le Ministre (Tous)

JEUNESSE

P. O. Secrétaire Général
Mme HABIMANA NYIRASAFARI G.



REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ELEVAGE.-

Kigali, le 21.Février.1978.....

N° 400 /12.04

A Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise

à

K I G A L I.

A traiter par BCA
Date d'entrée: 23-2-78 à 8.40'
N° classement: 618/14.00
[Signature]

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence le rapport de mission de la délégation rwandaise que j'ai eu l'honneur de conduire à la Dix-Neuvième session de la Conférence de la F.A.O. tenue à Rome du 12 novembre au 1er Décembre 1977.

Je Vous en souhaite bonne réception et Vous prie d'agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma plus haute considération.

F. NZAMURAMBAHO

[Signature]
MINISTRE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ELEVAGE.-

C.P.I.à:

- Monsieur le Ministre (TOUS)
KIGALI. *Minijemese*

R A P P O R T D E M I S S I O N .
=====

A

LA DIX-NEUVIEME SESSION DE LA CONFERENCE DE LA
FAO TENUE A ROME DU 12 NOVEMBRE AU 1 ER DECEMBRE 1977.

1. Composition de la Délégation :

- S.E. Monsieur NZAMURAMBAHO Frédéric, Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage, Chef de la Délégation,
- Monsieur HITAYEZU Emmanuel, Directeur Général de l'Agronomie, Membre de la Délégation,
- Docteur NDEGEYA Antoine, Directeur Général de l'Elevage, Membre de la Délégation.

2. Observations préliminaires.

Les travaux de la Conférence se sont déroulés en Plénière et en 3 Commissions et des fois les séances étaient simultanées.

* | Etant donné le nombre limité des membres de la délégation rwandaise il n'a pas été possible de suivre les débats sur toutes les questions inscrites à l'ordre du jour.

3. Organisation du déroulement de la Conférence.

- 1°/ - Election du Président et des Vices-Présidents de la Conférence
- 2°/ - Constitution du Bureau et de la Commission de Vérification des Pouvoirs
- 3°/ - Adoption de l'ordre du jour
- 4°/ - Organisation de la session et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour :
 - Constitutions des Commissions et nomination de leurs Présidents et Vice-Présidents.
 - Comité des arrangements de la Conférence
 - Droit de réponse
 - Comptes rendus sténographiques
 - Vérification des pouvoirs
 - Réunion officieuse d'organisations internationales non gouvernementales.
- 5°/ - Admission d'observateurs.
 - Pays ayant demandé à devenir membres de l'organisation
 - Organisations intergouvernementales et organisations internationales non gouvernementales
 - Mouvements de libération.

- 6°/ - Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture
- 7°/ - Prévention des pertes de produits alimentaires
- 8°/ - Progrès accomplis en ce qui concerne l'ajustement agricole international
- 9°/ - Evolution du régime des mers et incidences sur les pêches
- 10°/ - Programme de travail et budget pour 1978-79
- 11°/ - Examen du Programme de Terrain
- 12°/ - Objectifs à moyen terme
- 13°/ - Coopération technique entre pays en développement dans le domaine de l'Agriculture et de l'alimentation.
- 14°/ - Programme alimentaire mondial ONU/FAO
- 15°/ - Relations et Consultations avec les organisations internationales :
 - Relations et Consultations avec les organisations internationales
 - Relations avec le Conseil mondial de l'alimentation (CMA), le Groupe consultatif de la production alimentaire et de l'investissement (GCPAI) et le Fonds international de développement agricole (FIDA)
 - Conseil mondial de l'alimentation
 - Groupe consultatif de la production alimentaire et de l'investissement
- 6°/ - Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture
- 7°/ - Prévention des pertes de produits alimentaires
- 8°/ - Progrès accomplis en ce qui concerne l'ajustement agricole international
- 9°/ - Evolution du régime des mers et incidences sur les pêches
- 10°/ - Programme de travail et budget pour 1978-79
- 11°/ - Examen du Programme de Terrain
- 12°/ - Objectifs à moyen terme
- 13°/ - Coopération technique entre pays en développement dans le domaine de l'Agriculture et de l'alimentation.
- 14°/ - Programme alimentaire mondial ONU/FAO
- 15°/ - Relations et Consultations avec les organisations internationales :
 - Relations avec le PNUD
 - Corps commun d'inspection
 - Autres questions
 - Relations avec les organisations intergouvernementales et les organisations internationales non gouvernementales, y compris les syndicats internationaux.
- 16°/ - Organisation de la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural.
- 17°/ - Composition et mandat du Conseil, du Comité du programme, du Comité financier et du Comité des questions constitutionnelles et juridiques.
- 18°/ - Amendement à l'acte constitutif et au Règlement Général de l'Organisation :
 - Texte chinois authentique de l'Acte Constitutif
 - Statut et utilisation des langues à la FAO
 - Durée du mandat du Directeur Général
 - Octroi d'immunités aux personnes participant à des réunions de la FAO.
- 19°/ - Rapport statutaire sur l'état des conventions et accords et sur les amendements y relatifs

.../...

- 20°/ - Autres questions constitutionnelles et juridiques
- Accord concernant les relations avec le Conseil Mondial de l'alimentation
 - Accord régissant les relations avec le Fonds International de Développement Agricole
 - Octroi du Statut officiel à des organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales
 - Amendement au règlement financier
 - Amendements aux conventions conclues au titre de l'article XIV de l'acte constitutif de la FAO
 - Convention internationale sur la protection des végétaux
- 21°/ - Barème des contributions 1978-79
- Barèmes des contributions de nouveaux Etats-Membres
- 22°/ - Autres questions administratives et financières
- Fonds de roulement : Remboursement des montants prélevés en 74-75
 - Emoluments du Directeur Général
 - Etat des contributions
 - Répartition de l'excédent de trésorerie
- 23°/ - Demande d'admission à la qualité de Membre de l'Organisation.
- Dixième Conférence Mc Douglall
 - Remise des prix B.R. Sen pour 1976 et 1977
 - un memorandum
 - Hommage à M. G. Bula Huyos - Président Indépendant du Conseil
- 24°/ - Election des membres du Conseil
- 25°/ - Nomination du Président indépendant du Conseil
- Nomination des représentants des Etats-Membres au Comité de la Caisse des pensions
- 26°/ - Activité A.H. Boerma
- 27°/ - Date et lieu de la vingtième session de la Conférence
- 28°/ - Départ à la retraite de Mr Roy I. Jackson

Observations préliminaires.

Les points 1 à 5 du présent plan de rapport ne seront pas abordés d'une façon particulière étant donné qu'il s'agit tout simplement de mesures d'ordre organisationnel. Il en sera de même des points abordés par pure forme statutaire.

POINT N° 6.

Situation mondiale de l'Alimentation et de l'Agriculture.

La Conférence a examiné un document de travail préparé par le Directeur Général de la FAO et dont l'analyse fait apparaître les faits suivants:

1°. Situation du niveau des stocks.

Au cours des deux dernières années la situation mondiale de l'alimentation et de l'Agriculture s'est un peu améliorée grâce aux conditions météorologiques favorables qui ont régné dans quelques pays.

* Malgré cette amélioration les statistiques disponibles montrent que l'augmentation de la production alimentaire est restée inférieure à l'accroissement de la population, si bien que le problème de la faim et de la sous-alimentation n'a pas été résolu et, particulièrement dans les pays en voie de développement.

Dans les pays en voie de développement le plus gravement touchés l'augmentation de la production n'a été que de 1,4% l'an contre 2,3% pour la population.

Les pays en voie de développement à économie de marché ont pu atteindre un taux annuel moyen de 4% ce qui est le taux fixé comme objectif dans la stratégie internationale pour la deuxième décennie des Nations Unies pour le Développement.

Dans l'ensemble on constate que le taux d'accroissement pour la DD2 reste inférieur à celui des années 60 (DD1).

La FAO prévoit que la situation des stocks (non compris ceux de l'URSS et de la Chine) atteindra 18% de la consommation annuelle.

L'amélioration des stocks pourra certes prémunir contre une pénurie mondiale éventuelle - mais le problème reste entier en ce qui concerne les pays pauvres.

* En effet l'on constate que les stocks sont détenus par un petit nombre de pays qui risquent de transformer l'aliment en une arme politique terrible en égard au spectre de la misère et de la faim. Les pays pauvres n'ont pas suffisamment de revenu pour acquérir les denrées alimentaires dont ils ont besoin. Aussi pense-t-on que le haut niveau des stocks peut s'expliquer en partie par le fait que ni les pays ni les individus n'ont pas eu suffisamment de revenus pour acquérir les denrées alimentaires dont ils ont besoin. Il se pose donc la question de la redistribution.

Le niveau de stock élevés dans certains pays et la baisse des cours mondiaux ont incité des détenteurs de stocks à réduire les superficies cultivées des céréales.

Par contre les denrées telles que le riz, les légumineuses, les tubercules qui constituent l'aliment de base de la plupart des pays en voie de développement ont connu un accroissement très faible vis à vis du blé ou ont tendance à plafonner. Ceci pourra aggraver la situation alimentaire de ces pays.

Il avait été prévu de constituer des stocks nationaux coordonnés au niveau international dans l'Engagement sur la sécurité alimentaire mondiale, mais ce système tarde à être mis en œuvre.

2. Effort pour l'élimination de la faim et de la malnutrition dans le monde.

Ainsi qu'il a été souligné plus haut, l'objectif principal, est l'élimination définitive de la faim et de la malnutrition dans le monde.

Actuellement la situation se présente comme suit:

- l'augmentation de la production vivrière par habitant n'a pas augmenté et même s'est détériorée dans les P.G.T.
- le haut niveau des stocks s'explique par un fait stratégique et non de suffisance alimentaire mondiale.
- le monde rural et certaines zones urbaines regorgent de sous-alimentés en nombre toujours croissant.

* La Conférence a émis le vœu que la prochaine conférence sur la Réforme Agraire et le développement rural accorde une attention particulière aux problèmes de structure sociale en milieu rural et aux mesures à prendre pour augmenter la production et la productivité des zones rurales de manière à créer un pouvoir d'achat.

* La Conférence a déploré que la hausse des prix continuelle des denrées alimentaires sans tenir compte du niveau de revenu réel des individus continue à imposer des privations aux pauvres tant dans la campagne que dans les zones urbaines.

Tout en reconnaissant qu'une coopération internationale est nécessaire pour aider les P.V.D. à améliorer leur situation alimentaire - nous pensons qu'il est indispensable que ceux-ci fassent plus d'efforts pour devenir autonomes en consacrant plus de ressources nationales au développement du secteur rural.

3. Produits et Commerce.

La question de commerce international des produits agricoles a fait l'objet de longs débats parfois passionnés à cause de plusieurs intérêts et politiques en jeu.

La plupart des délégués ceux des P.V.D. accusent

- les produits agricoles des P.V.D. n'ont pas suffisamment d'accès aux marchés des pays développés
- à cause des conditions des échanges - l'accroissement des recettes d'exportation agricole ne correspond toujours pas à une amélioration du pouvoir d'achat réel : les devises qu'ils retirent de ces exportations sont insuffisantes pour assurer leur développement
- les produits transformés ont un accès difficile sur les marchés des pays développés
- les produits naturels sont fort concurrencés par les produits synthétiques
- les pays développés produisent des produits similaires et adoptent les mesures restrictives
- instabilité des prix et des termes de l'échange des produits agricoles.

4. Les engagements d'aide publique au développement (A.P.D.) pour l'agriculture.

La Conférence a constaté que les engagements d'aide publique au développement agricole ont, en 1976, diminué tant en termes absolus qu'en part d'A.P.D. totales et que les conditions d'aide sont devenues plus dures et ont contribué à accroître l'endettement des pays bénéficiaires.

Recommandations de la Conférence relatives aux différents sujets abordés quant à la situation de l'alimentation et l'agriculture mondiales.

1°. Face à la situation alimentaire qui s'avère précaire dans les P.V.D. et surtout dans les P.G.T., la Conférence a recommandé le renforcement du programme d'aide alimentaire en faveur des P.G.T. et a réaffirmé qu'il importe de parvenir à accélérer de façon soutenue l'augmentation de la production.

2°. La Conférence a demandé que la FAO réalise une étude et formule des suggestions en vue de l'augmentation de la production des légumineuses.

3°. La Conférence a estimé qu'il conviendrait d'étudier de près les moyens de pallier les conséquences des mauvaises récoltes ou des déficits de la production animale et, à cet effet il a été demandé à la FAO d'explorer les possibilités de créer un Fonds International pour atténuer les effets des aléas naturels, avec la collaboration des compagnies d'assurance et des banques internationales, ainsi que des banques de développement.

4°. La Conférence a recommandé que la FAO poursuive son examen des prix des moyens de production qui sont élevés et instables en regard des prix perçus par les cultivateurs et a préconisé instamment que les moyens de production soient fournis aux pays consommateurs à des prix raisonnables.

5°. Concernant les produits et le commerce, la conférence a recommandé que la FAO continue à surveiller les termes de l'échange des produits agricoles et notamment ceux qui intéressent particulièrement les pays en développement ainsi que l'ensemble des produits alimentaires par rapport aux engrais et autres facteurs de production.

POINT N° 7.

Prévention des pertes de produits alimentaires.

1. Malgré que la production agricole alimentaire soit insuffisante pour satisfaire les besoins d'une population constamment croissante, elle est encore réduite par les pertes subies avant et après récolte.

Plusieurs études menées dans différents pays du monde fait penser que ces pertes pourraient atteindre 30% environ de la production totale.

Les statistiques disponibles sont plutôt grossières pour diverses raisons :

- refus de déclarer le niveau exact des pertes
- insuffisance de cadres pour réaliser les évaluations statistiques avant et après récolte.

Les causes principales des pertes sont :

- les insectes
- les rongeurs
- les champignons (+ danger d'aflatoxines)
- mauvais séchage
- moyens de préparation et de manutention inadéquats
- insuffisance d'infrastructures de stockage au niveau de l'exploitation et de la redistribution (commerçants).

2. Actions entreprises pour réduire les pertes et stratégie à adopter.

L'Assemblée Générale des Nations Unies en sa 7° session extraordinaire (1975) s'est fixé comme objectif de réduire de moitié (50%) les pertes alimentaires en 1985 (en 10 ans), ce qui sauverait plus de 40 millions de tonnes pour le blé et les céréales secondaires.

A la demande du Conseil, le Directeur Général de la FAO a préparé un programme d'action pour réduire les pertes avant et après récolte, programme qui a été étudié par le COAG (Comité de l'Agriculture) en avril 77 et approuvé à l'unanimité par le Conseil en sa soixante et onzième session qui a précédé la session de la Conférence.

Parmi les mesures proposées par le Directeur Général se trouve la création d'un Compte Spécial de la FAO pour la réduction des pertes alimentaires.

Par une recommandation prise au cours de la dix-neuvième session, la Conférence a décidé la création d'un tel Compte Spécial, a défini les modalités de son financement et de gestion.

Ce compte spécial d'un montant minimum de 20 millions de dollars sera alimenté par les contributions des pays membres de la FAO et autres donateurs.

La stratégie adoptée pour réduire les pertes **consistera** en

- échange d'informations concernant l'ampleur des pertes;
- introduction de matériel de séchage;
- mise au point et la construction d'installation d'entreposage améliorées au niveau de la ferme et du village (cellule - secteur) ainsi qu'au niveau central;
- utilisation de pesticides pour **lutter** contre les infestations d'insectes;
- mise en place de programme de recherche et de formation de spécialisation en technologie de conservation après récolte;
- amélioration des systèmes de transformation et de commercialisation;
- introduction d'une législation relative à la qualité des aliments en vue de stimuler l'amélioration des opérations d'un bout à l'autre du circuit après récolte;
- coopération entre pays pour l'utilisation des institutions existantes afin d'évaluer, de modifier et de transférer des technologies appropriées et de former le personnel nécessaire;
- lancement de programme de sensibilisation sous le thème "Economisez les aliments".
- mise sur pied de comités nationaux groupant les services responsables de la production et de la conservation des denrées alimentaires;
- encouragement et soutien des investissements dans les installations de conservation et préservation des produits;
- encouragement et amélioration des techniques traditionnelles de conservation.

3. Rôle de la FAO et de l'Aide Extérieure.

3.1. Dans la stratégie internationale de la prévention des pertes de produits après récolte, la FAO jouera un rôle de catalyseur à travers son programme approuvé par la conférence. Il a été demandé au Directeur Général qu'une priorité soit accordée aux céréales vivrières, aux racines et tubercules ainsi qu'à d'autres produits périssables tels que poisson, fruits, légumes et produits animaux.

Dans ce programme la FAO accordera la priorité aux mesures visant à réduire les pertes au niveau de la ferme et des collectivités locales et adoptera des techniques simples utilisant les matériaux locaux.

Il sera créé au sein de la FAO, au Département de l'Agriculture, une cellule de liaison chargée de diriger et de coordonner les activités "Après récolte" menées par la FAO et par diverses organisations.

En outre, des spécialistes dans ce nouveau secteur d'intervention de la FAO, seront affectés aux bureaux régionaux pour l'Afrique et l'Amérique latine.

Le Directeur Général a proposé des projets modèles qui ont été approuvés par la Conférence et dont la réalisation ne sera liée à aucun pays donateur et seront financés par la FAO sur une base véritablement multilatérale.

3.2. La Conférence a demandé aux pays donateurs et aux institutions d'aide d'intensifier leur assistance dans le domaine de la prévention des pertes de produits alimentaires.

POINT N° 8.

Progrès de l'ajustement agricole international.

C'est à sa 18^e session de février 1975 que la Conférence de la FAO a adopté une stratégie internationale d'ajustement agricole qui comporte onze lignes d'orientation que nous voudrions rappeler dans ce rapport.

Ligne 1 :

Le taux annuel d'augmentation de la production agricole dans les pays en voie de développement pendant la prochaine décennie devrait être porté à 4% l'an pour répondre à l'accroissement de la demande alimentaire dans ces mêmes pays et pour améliorer le niveau nutritionnel de leur population.

Ligne n° 2:

Le flux total des ressources financières et autres dans la production agricole doit être considérablement accru surtout pour l'expansion et la diversification de la production dans les pays en voie de développement.

Ligne n° 3:

Les politiques nationales des P.V.D. doivent apporter aux agriculteurs des stimulants appropriés pour accroître la production et favoriser l'adaptation des structures du secteur agricole afin de permettre d'une part l'utilisation optimale des techniques disponibles et appropriées et de promouvoir d'autre part l'équité sociale et une meilleure intégration de la population rurale dans

.../...

l'économie nationale; Quant aux pays développés leurs politiques nationales devront viser à assurer l'emploi le plus rationnel de leurs ressources en ayant en vue les besoins et les intérêts particuliers des pays en voie de développement et en tenant compte de la nécessité de garantir la sécurité alimentaire mondiale.

Ligne n° 4.

Il faut s'efforcer d'appliquer dans tous les pays des politiques nutritionnelles intégrées pour améliorer la consommation alimentaire de tous les groupes socio-économiques et pour éviter le gaspillage des ressources alimentaires.

Ligne n° 5.

Il faut appliquer des mesures économiques et sociales spéciales pour améliorer les niveaux de nutrition des couches sous-alimentées de la population, surtout parmi les groupes pauvres et par ailleurs vulnérables.

Ligne n° 6.

Les P.V.D. dont la balance des paiements est régulièrement précaire devraient dans toute la mesure du possible, favoriser la consommation d'aliments pouvant être produits sur place ou dans la région.

Ligne n° 7.

L'accès aux marchés et la sécurité des approvisionnements doivent être l'un et l'autre progressivement améliorés afin de soutenir la tendance dynamique à l'accroissement du volume des échanges de produits agricoles et dérivés de l'agriculture nécessaire pour procéder à un ajustement international rationnel dans le secteur agricole.

Ligne n° 8.

Pour assurer la sécurité alimentaire mondiale, la stabilité des marchés et des prix qui soient rémunérateurs pour les producteurs et justes pour les consommateurs, il faut prendre des mesures appropriées dans le domaine des produits agricoles et dérivés de l'agriculture ainsi que des facteurs de production agricole.

Ligne n° 9.

Les pays importateurs et exportateurs doivent prendre des mesures précises de politique commerciale pour assurer une augmentation notable et constantes des recettes d'exportation des P.V.D. ainsi que la croissance et la diversification de leur production agricole.

Ligne n° 10.

Les transferts de ressources et de technologie au projet des P.V.D. que nécessite l'expansion de leur production de denrées alimentaires et autres produits agricoles, doivent être portés à un niveau estimatif équivalent au moins à 5 milliards de dollars USA par an pendant la période 1975-1980 pour les investissements dans la production agricole.

Ligne n° 11.

L'aide alimentaire devrait jouer un rôle nettement défini dans le transfert des ressources supplémentaires vers les P.V.D. sous forme de produits et/ou d'une assistance financière, de manière à assurer un volume d'aide alimentaire d'au moins 10 millions de tonnes de céréales par an et des quantités suffisantes d'autres produits alimentaires, à compter de 1975 et pour aussi longtemps qu'on le jugera nécessaire.

Au cours de sa session, la Conférence a examiné le rapport sur les progrès accomplis pour chaque ligne d'orientation.

L'établissement d'un tel rapport comme on doit s'y attendre présente d'énormes difficultés, parce que :

- i - le temps dont a disposé le secrétariat est très court,
- ii - la plupart des lignes de politiques à suivre sont difficiles à traduire en indicateurs quantitatifs.

Nonobstant ces difficultés et sous réserve des améliorations dans l'avenir la situation se résume comme suit :

- a) Un certain progrès a été accompli dans le sens des objectifs de l'ajustement agricole international quoique les résultats obtenus n'ont pas atteint les niveaux attendus.
- b) Des progrès appréciables ont été réalisés dans les P.V.D. pour redresser la situation de leur production agricole quoique le taux d'accroissement de la production alimentaire n'a pas atteint le taux global de 4% et que les effets de l'expansion de la production agricole sont annulés par l'accroissement démographique.

Le taux moyen annuel a été de 3,4% dans le monde, de 4,1% dans les P.V.D.E.M. (1) de 1,4% dans les P.G.T. (2) et de 2,4% dans les P.M.A. (3).

Ces chiffres indiquent, ainsi que nous l'avons souligné, que les P.V.D.E.M. ont un peu dépassé le niveau global et que les P.P.G.T. ont enregistré un accroissement de production alimentaire (1,4%) nettement inférieur aux taux de l'expansion démographique.

Durant la DD2 le taux d'accroissement prévu est de 4% et les réalisations se présentent comme suit

-
- (1) P.V.D.E.M. : Pays en voie de développement à économie de marché
 - (2) P.P.G.T. : Pays en voie de développement le plus gravement touchés
 - (3) P.M.A. : Pays les moins avancés.

Moyenne annuelle %	77/76	71/76	71/75
Monde	3,4%	2,4%	1,3%
P.V.D.E.M.	4,1%	2,6%	-
P.D.E.M.	2,3%	2,6%	2,9%
P.G.T.	1,4%	1,1%	1%
P.M.A.	2,4%	0,9%	+ 0,5%

Au départ la FAO avait concentré son intérêt sur le marché et surtout sur les mesures visant l'expansion des exportations agricoles des pays en voie de développement - mais par la suite il s'est avéré indispensable de se pencher davantage sur les structures et les politiques nationales de production agricole qui influent sur le niveau du commerce.

C'est durant la Conférence de 1973 que cette approche fut reconnue comme préalable du processus de l'ajustement agricole internationale.

L'Assemblée Générale des Nations Unies a rappelé l'intérêt que la FAO doit attacher à l'A.I.A. lors de l'adoption de la déclaration et du programme d'action concernant le Nouvel Ordre Economique International (N.O.E.I.).

En fait, il s'agit d'une étude globale de la situation agricole mondiale et ce genre d'étude était apparemment nouveau pour la F.A.A.

D'autre part les données utilisables pour élaborer une telle étude ne sont pas disponibles ou les séries statistiques disponibles ne sont pas suffisamment longues pour en dégager une ligne générale de tendance à longue durée.

Pour réaliser la surveillance, il faut des moyens financiers et humains actuellement non existants à la FAO conclut le rapport.

Quelles que soient les difficultés rencontrées la Conférence, après un débat complet, a conclu que le rapport ad hoc doit être bref, analyser l'essentiel au moyen d'un nombre limité d'indicateurs disponibles et raisonnablement choisis.

L'appréciation des résultats a été donnée à l'occasion du point n° 6 et il serait superflus d'y revenir.

POINT N° 10.

Programme de Travail et Budget 1978 - 1979.

Même si la production alimentaire a évolué favorablement dans le monde en 1975 et 1976, la situation dans beaucoup de pays en développement demeure précaire. En plus, les termes de l'échange se sont encore détériorés en défaveur des pays pauvres.

En bref, le nouvel ordre économique international, sur lequel tant d'espoirs de justice sont fondés, n'est pas près de voir le jour.

La FAO se propose d'aider les pays les plus démunis en adoptant les orientations suivantes :

- 1°/ Aide les pays membres à investir plus de ressources financières dans l'agriculture.
- 2°/ Etablir un Programme de coopération technique (PCT) répondant avec souplesse aux besoins urgents et à court terme des Etats membres.
- 3°/ Accentuer les programmes de terrain par une décentralisation accrue.
A ce propos l'affectation progressive de représentants de la FAO dans les pays a été reconnue comme une urgente nécessité, de même que l'utilisation accrue du personnel national dans les projets.
- 4°/ Consacrer plus d'efforts à la satisfaction des besoins des masses rurales des pays les plus pauvres;
- 5°/ Réduire aux maximum les dépenses de siège pour dégager des fonds à affecter aux programmes de terrain.

Le programme élaboré par le Directeur Général a été bien accueilli par tous les délégués qui se sont félicités de la clarté et du réalisme du document. Mais lorsque la question du budget fut débattue, les délégations des pays occidentaux, qui avaient pourtant pleinement approuvé le programme, se refusèrent à accepter la ligne budgétaire présentée par le Directeur Général. Ce qui provoqua des débats houleux et même très pénibles, tant l'esprit de franchise et de solidarité était absent. Il est apparu clairement, que les pays riches ne sont pas de bonne foi dans leurs relations avec le pays pauvres. Après des discussions prolongées, les délégations occidentales revinrent à la raison.

Les contributions des Etats Membres s'élèveront à 233.557.000 dollars et la part due par chaque membre sera fixée conformément au barème adopté par la dix-neuvième session de la conférence.

POINT N° 11.

1. Tendances actuelles et perspectives.

- a) La crise financière du PNUD a fait peser une grave menace sur les opérations de terrain. C'est ainsi qu'en 2 ans les dépenses des ressources financières du PNUD par la FAO ont diminué de 30 millions de dollars.
- b) Le lancement du programme de coopération technique (PCT) a été la grande innovation des programmes de terrain de l'exercice. Le PCT a permis à la FAO d'intervenir avec rapidité et efficacité avec ses ressources propres, là où une action urgente était demandée par les Etats Membres.
- c) Les projets de terrain peuvent être rangés dans les catégories suivantes :
 - études d'investissement
 - mise en valeur et aménagement des ressources
 - renforcement des institutions
 - formation : stages, bourses, matériel etc...
 - développement de zone : projets multidisciplinaires avec planification et mise en oeuvre de programmes dans des zones géographiques bien définies.

Les projets multinationaux visant l'exploitation de ressources communes à plusieurs pays, ont reçu une attention particulière. Exemple : les grands bassins hydrographiques.

2. Evaluation des Programmes de terrain.

- Gestion des projets sur le plan national :

la question de l'exécution directe des projets sur le plan national et l'emploi de directeurs nationaux reste d'actualité. Beaucoup de pays sont maintenant en mesure de fournir du personnel qualifié pour les différents projets et on doit déterminer si oui ou non les pays en développement continueront de faire appel à des experts techniques expatriés.

Il est admis qu'il faudrait utiliser davantage du personnel payé, si nécessaire, par des consultants à court terme.

- Programmation par pays. :

Les projets de coopération doivent être constamment réévalués et ajustés en fonction de l'évolution des besoins de chaque pays.

- La meilleure façon d'utiliser les ressources et de s'assurer que les projets démarrent rapidement et que le personnel a toute latitude pour développer son projet au fur et à mesure du déroulement de l'exécution.

.../...

3. Formation dans le domaine de l'Agriculture, des Pêches et de la Foresterie.

L'absence de techniciens formés pour travailler avec les producteurs de base est un des plus grands handicaps de l'agriculture des pays en développement. La formation est donc une nécessité vitale pour tous les projets. Cependant la critère déterminant d'une formation est la mesure dans laquelle elle est utilisée; or, celle-ci est conditionnée à son tour par les possibilités que les Etats-Membres peuvent fournir en vue de l'exercice des compétences acquises par le personnel formé.

La FAO estime avoir contribué à la formation de 35.000 personnes entre 1975 et 1976 dont 5.500 dans le domaine des pêches, environ 3.000 en foresterie et 5.000 en zootechnie et santé animale.

Il apparaît que les qualifications dans des disciplines complexes ne peuvent pas être acquises dans le cadre de séminaires de deux à trois semaines. La solution serait la mise sur pied de projets prévoyant une formation en cours d'emploi.

En ce qui concerne les bourses, on a constaté qu'elles ne sont pas synchronisées avec les activités des projets, de sorte que les boursiers sont absents pendant les périodes les plus intéressantes et qu'ils reviennent le plus souvent après que le personnel de la FAO a achevé son travail.

Les centres de formation d'agriculteurs se révèlent très utiles. L'idée est de mettre les agriculteurs et leurs familles au courant des méthodes améliorées, mises au point dans des stations de recherche des pays concernés.

Une méthode efficace est l'organisation de rencontres entre agriculteurs de deux zones voisines qui peuvent faire échange d'expériences personnelles.

4. Le flux d'aide à l'Agriculture.

- le fait le plus important est la volonté affirmée, aussi bien par la FAO que par les donateurs bilatéraux ou multilatéraux, d'aider en priorité les masses rurales des pays les plus défavorisés. Cependant on constate avec consternation que les plus pauvres parmi les pays en développement ont reçu moins d'aide par habitant et par hectare de culture.

Une autre constatation d'importance : ce sont les pays qui consacrent une plus forte proportion de leur investissement public à l'Agriculture qui ont reçu davantage d'aide tant par habitant que par hectare de terre cultivée.

C'est la façon moderne de dire "Aide-toi le ciel t'aidera".

L'essentiel du développement rural doit résulter de l'effort national (pouvoirs publics & Paysans eux-mêmes) qui doit viser :

- 1/ L'accroissement des revenus et de l'emploi
- 2/ L'amélioration de la qualité de la vie rurale
- 3/ La réorganisation de l'éducation et de la formation en milieu rural
- 4/ Le renforcement des organisations communautaires
- 5/ La Coopération technique entre les pays en développement peut permettre à des donateurs multilatéraux d'apporter plus d'aide à ces pays dans le cadre de projets à caractère régional.

POINT N° 16.

Organisation de la Conférence Mondiale sur la Réforme Agraire et le Développement rural.

1. Les pays en voie de développement ont des économies principalement basées sur l'agriculture; mais celle-ci se trouve confrontée à de multiples difficultés et freins qui contribuent à aggraver la paupérisation et l'arriération des zones rurales à savoir:
 - a) les modes de faire valoir peu adaptés au stade de développement d'économie de marché actuellement atteint dans la plupart des pays du monde,
 - b) la dégradation des sols,
 - c) la pollution des eaux et de l'atmosphère
 - d) les structures de production inadaptées
 - e) le manque de capitaux
 - f) le niveau d'alphabétisation très bas etc...etc...
2. La Conférence en vue s'attachera à déterminer les causes profondes de cette situation et proposera des mesures correctives propres à chaque pays compte tenu de la politique nationale et de l'échelle des valeurs socio-culturelles de la collectivité. La rencontre proposée pour juillet 1979 permettra d'échanger des expériences acquises dans différents pays.
3. Pour assurer une préparation efficace, le Directeur Général de la FAO a déjà désigné son représentant spécial en la personne de Mr. SANTA CRUZ et des questionnaires ad hoc ont été envoyés aux Gouvernements afin de leur permettre de rassembler une documentation de base dont la comparabilité facilitera le dépouillement ultérieur.

Le sujet sera déjà abordé au cours des Conférences Régionales de la FAO qui se tiendront en 1978. .../...

4. Etant donné l'importance du sujet, les Nations Unies et l'Agence Internationale de l'Energie Atomique, des Organisations internationales non gouvernementales sont invitées à participer activement aux travaux préparatoires de la Conférence Mondiale sur la Réforme Agraire et le Développement rural.

La conférence a émis le vœu que la participation des Gouvernements soit assurée par des personnes de haut niveau et qualifiées.

D'autre part elle a insisté sur la nécessité de faire participer les femmes dans cette grande entreprise étant donné le rôle prépondérant que joue la femme dans les processus de la production agricole.

A cette fin, la Conférence a demandé au Directeur Général

a) d'inclure parmi les thèmes de discussion de la Conférence le rôle croissant des femmes dans tous les domaines du développement rural y compris les politiques et les moyens nécessaires pour leur permettre de participer pleinement et de manière équitable à l'élaboration des politiques, ainsi qu'à la planification et à la mise en oeuvre de la réforme agraire et du développement rural.

b) de faire une analyse systématique de la situation des femmes dans les campagnes et du rôle qu'elles jouent en matière de la production alimentaire. Les situations dans différents pays seront soumises à la Conférence de 1979 pour examen.

5. En ce qui concerne le Rwanda, rappelons que les études ont commencé. Il y a plus de 10 ans qu'une Commission de la Réforme Agraire et Foncière avait été créée. Elle a réuni une documentation assez importante dont les Services concernés notamment le Bureau de la Réforme Agraire du Minagri, poursuivent la mise à jour.

Dans le cadre de la préparation de la Conférence Mondiale sur la Réforme Agraire et le Développement rural, une Commission Nationale d'Experts a déjà été créée et doit se mettre au travail sans tarder de façon à fournir à la FAO les renseignements dont il a été question sous 3.

POINT N° 17.

17.1. Composition et mandat du Conseil.

Le nombre de sièges a été porté de 42 à 49 soit 7 sièges supplémentaires répartis comme suit:

3 pour la région Afrique

1 pour chacune des régions Asie, Extrême-Orient, Europe, Amérique Latine et Proche-Orient.

L'augmentation du nombre de sièges a été motivée par la nécessité d'assurer la représentation équilibrée des régions surtout de la Région Afrique et par le fait que nombre de pays membres de la FAO s'est accru depuis 1973 date à laquelle avait été fixé le nombre de 42 sièges du Conseil de la FAO.

Nonobstant cette mesure satisfaisante pour certaines régions, quelques délégués se sont inscrits en faux et ont demandé de poursuivre et d'approfondir la question de la représentation des régions au sein du Conseil.

17.2. Composition du Comité du Programme (C.P) et du Comité Financier (C.F).

Contrairement au statut antérieur les membres du CP et du CF seront des Représentants des Etats membres. Mais ils seront élus en raison de leur qualifications et de leur compétence personnelle. Lors des élections le Conseil doit respecter le principe de la répartition équitable des sièges entre régions.

Le nombre de sièges des deux Comités a également augmenté.

Le CP comprend actuellement 11 membres y compris le Président.

Le CF comprend actuellement 9 membres y compris le Président.

POINT N° 18.

18.1. Utilisation des langues à la FAO

18.1.a. Dorénavant la version chinoise de l'acte constitutif fait foi au même titre que l'anglais, l'espagnol et le français.

L'article XXII de l'acte constitutif a été amendé en conséquence.

18.1.b. L'Arabe est devenue langue officielle de la FAO au même titre que l'anglais, le Chinois, l'Espagnol et le Français.

N.B. Toutefois les accords et conventions seront rédigées en anglais, en français et en espagnol, langues qui feront également foi.

18.1.c. Mandat du Directeur Général

Dans le but de doter l'organisation d'une certaine stabilité surtout en ce qui concerne la poursuite de la réalisation des programmes approuvés, la Conférence a entériné la proposition du Conseil qui prévoyait la rééligibilité du Directeur Général, sans limite du nombre ni la variation de la durée des mandats.

Ainsi le Directeur Général est nommé par la Conférence pour un mandat de six ans et il est rééligible sans limitation de renouvellement de mandats.

18.1.d. Octroi des immunités aux personnes participant à des réunions de la FAO.

Il s'agit d'un amendement à l'article XXXVII, 4 du R.G.O. relatif aux immunités données à tous les participants à des réunions des organismes créés en vertu des articles VI ou XV de l'acte constitutif de la FAO.

Après un large débat sur l'étendue de l'application de cet article, la Conférence a décidé de l'étendre à toutes les réunions organisées par la FAO.

Selon cet article, le Gouvernement qui accueille une réunion convoquée par le Directeur Général de la FAO doit accorder ces immunités à tous les délégués, représentants, experts, observateurs, ainsi qu'aux membres du secrétariat participant à la réunion.

POINT N° 20.

20.1. Relations FAO et Conseil Mondial de l'Alimentation

Répondant aux souhaits émis par le Conseil lors de sa dix-huitième session, le Directeur Général a négocié un projet d'arrangement avec l'organisation des Nations Unies concernant la coopération entre le Conseil Mondial de l'Alimentation et la FAO.

A sa dix-neuvième session, la Conférence a autorisé le Directeur Général de la FAO de signer ce document au nom de l'Organisation.

20.2. Relations FAO/FIDA.

La Conférence a pris connaissance de l'Accord devant régir les relations entre la FAO et le FIDA.

Ce texte qui a été approuvé par le Conseil au cours de sa soixante-douzième session pourra être signé dès que le FIDA aura été créé à charge de la confirmation par la Conférence de la FAO.

20.3. Octroi du statut officiel à des organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales.

La Conférence a tout simplement pris connaissance du rapport du Directeur Général à ce sujet.

20.4. Amendement au Règlement Financier.

Le Conseil avait demandé à la Conférence d'approuver le règlement financier de l'organisation de façon à permettre

- a) d'assurer le report des fonds non engagés au titre du PCT
- b) de déléguer des pouvoirs en matière de dépenses à des personnes n'appartenant pas à l'organisation (FAO).

Avec cette nouvelle disposition le Directeur Général peut "désigner un personnel national non fonctionnaire de la FAO pour recevoir des fonds, procéder à des engagements de dépenses prévisionnels et courants et effectuer les paiements au nom de l'organisation". Ceci traduit la politique du Directeur Général de réaliser une décentralisation progressive et de donner plus de responsabilité ^{à des} nationaux, nous ne pouvons que nous en féliciter.

20.4. Convention internationale sur la protection des végétaux.

Un projet d'amendement à la Convention internationale sur la protection des végétaux préparé par une large consultation gouvernementale a été présenté à la Conférence pour approbation.

Après débat et compte tenu des divergences de vue des délégations le projet d'amendement a été renvoyé à la prochaine session de la Conférence.

En effet de nombreuses délégations des pays exportateurs ont estimé que les amendements proposés comprennent de nouvelles obligations qui risquent d'être préjudiciables aux économies agricoles des PVD.

La Conférence a prié le Directeur Général de transmettre à toutes les parties à la Convention et aux autres Etats Membres de la FAO le projet de texte révisé en les priant de lui retourner leurs observations qui seront soumises au Comité de l'Agriculture du Conseil.

Point N° 22.

22.1. Barème de Contributions de nouveaux Etats-Membres.

Pays	: Contribution dues pour		: Avances dues au Fonds :	
	:	1977	:	de roulement :
	:	\$	:	\$:
Angola	:	4.080	:	1.300 :
Comores	:	4.080	:	1.300 :
République populaire démocratique de Corée	:	12.240	:	3.900 :
Djibouti	:	4.080	:	1.300 :
Mozambique	:	4.080	:	1.300 :
Namibie	:	4.080	:	1.300 :
Sao Tomé-et-Principe	:	4.080	:	1.300 :
Seychelles	:	4.080	:	1.300 :

22.2. Barème des contributions pour 1978/79

Etats Membres	: Barème 1978/79	: Barème 1976/77
	%	%
Afghanistan	0.01	0.02
Albanie	0.01	0.02
Algérie	0.12	0.10
Angola b/	0.02	-
Argentine	1.04	1.06
Australie	1.91	1.83
Autriche	0.79	0.71
Bahara	0.01	0.02
Bahrein	0.01	0.02
Bangladesh	0.05	0.10
Barbades	0.01	0.02
Belgique	1.34	1.34
Bénin	0.01	0.02
Bolivie	0.01	0.02
Botswana	0.01	0.02
Brésil	1.29	0,98
Bulgarie	0.17	0.18
Birmanie	0.01	0.04
Burundi	0.01	0.02
Cameroon	0.01	0.02
Canada	3.76	4.05
Cap-Vert	0.01	0.02
Empire Centrafricain	0.01	0.02
Tchad	0.01	0.02
Chili	0.11	0.18
Chine	6.80	7.01
Colombie	0.14	0.20
Comores b/	0.01	-
Congo	0.01	0.02
Costa Rica	0.01	0.02
Cuba	0.14	0.14
Chypre	0.01	0.02
Tchécoslovaquie	1.04	1.13
Kampuchea démocratique	0.01	0.02
République démocratique populaire de		
Corée b/ d/	0.06	-

Etats Membres	: Barème 1978/79	: Barème 1976/77	:
Danemark	: 0.79	: 0.80	:
Djibouti b/ c/	: 0.01	: -	:
République Dominicaine	: 0.02	: 0.02	:
Equateur	: 0.02	: 0.02	:
Egypte	: 0.10	: 0.15	:
El Salvador	: 0.01	: 0.02	:
Ethiopie	: 0.01	: 0.02	:
Fidji	: 0.01	: 0.02	:
Finlande	: 0.55	: 0.53	:
France	: 7.20	: 7.47	:
Gabon	: 0.01	: 0.02	:
Gambie	: 0.01	: 0.02	:
Allemagne, République Fédérale d'	: 9.52	: 9.04	:
Ghana	: 0.02	: 0.05	:
Grèce	: 0.44	: 0.41	:
Grenade	: 0.01	: 0.02	:
Guatemala	: 0.02	: 0.04	:
Guinée	: 0.01	: 0.02	:
Guinée-Bissau	: 0.01	: 0.02	:
Guyane	: 0.01	: 0.02	:
Haïti	: 0.01	: 0.02	:
Honduras	: 0.01	: 0.02	:
Hongrie	: 0.41	: 0.42	:
Islande	: 0.02	: 0.02	:
Inde	: 0.84	: 1.53	:
Indonésie	: 0.17	: 0.24	:
Iran	: 0.50	: 0.25	:
Irak	: 0.10	: 0.06	:
Irlande	: 0.19	: 0.19	:
Israël	: 0.29	: 0.27	:
Italie	: 4.18	: 4.59	:
Côte d'Ivoire	: 0.02	: 0.02	:
Jamaïque	: 0.02	: 0.02	:
Japon	: 10.69	: 9.11	:
Jordanie	: 0.01	: 0.02	:
Kenya	: 0.01	: 0.02	:
Corée, République de d/	: 0.16	: 0.14	:
Koweït	: 0.19	: 0.11	:

Etats Membres	Barème 1978/79		Barème 1976/77	
	\$		\$	
Laos	0.01		0.02	
Liban	0.04		0.04	
Lesotho	0.01		0.02	
Libéria	0.01		0.02	
Libye	0.20		0.14	
Luxembourg	0.05		0.05	
Madagascar	0.01		0.02	
Malawi	0.01		0.02	
Malaisie	0.11		0.09	
Maldives	0.01		0.02	
Mali	0.01		0.02	
Malte	0.01		0.02	
Mauritanie	0.01		0.02	
Maurice	0.01		0.02	
Mexique	0.98		1.10	
Mongolie	0.01		0.02	
Maroc	0.06		0.08	
Mozambique b/	0.02		-	
Namibie b/ c/	0.01		-	
Népal	0.01		0.02	
Pays-Bas	1.76		1.58	
Nouvelle-Zélande	0.32		0.36	
Nicaragua	0.01		0.02	
Niger	0.01		0.02	
Nigéria	0.16		0.13	
Norvège	0.56		0.55	
Oman	0.01		0.02	
Pakistan	0.09		0.18	
Panama	0.02		0.02	
Papousie-Nouvelle-Guinée	0.01		0.02	
Paraguay	0.01		0.02	
Pérou	0.08		0.09	
Philippines	0.12		0.23	
Pologne	1.72		1.61	
Portugal	0.24		0.19	
Qatar	0.02		0.02	
Roumanie	0.30		0.38	

Etats Membres	: Barème 1978/79	: Barème 1976/77	:
	: \$	: \$	:
Rwanda	: 0.01	: 0.02	:
Sao Tomé-et-Principe b/	: 0.01	: -	:
Arabie Saoudite	: 0.29	: 0.00	:
Sénégal	: 0.01	: 0.02	:
Seychelles b/	: 0.01	: -	:
Sierra Leone	: 0.01	: 0.02	:
Samalie	: 0.01	: 0.02	:
Espagne	: 1.89	: 1.26	:
Sri Lanka	: 1.02	: 0.04	:
Soudan	: 0.01	: 0.02	:
Surinam	: 0.01	: 0.02	:
Souaziland	: 0.01	: 0.02	:
Suède	: 1.54	: 1.66	:
Suisse d/	: 1.19	: 1.04	:
Syrie	: 0.02	: 0.02	:
Tanzanie	: 0.01	: 0.02	:
Thaïlande	: 0.12	: 0.14	:
Togo	: 0.01	: 0.02	:
Trinité-et-Tobago	: 0.04	: 0.02	:
Tunisie	: 0.02	: 0.02	:
Turquie	: 0.37	: 0.37	:
Ouganda	: 0.01	: 0.02	:
Emirats arabes unis	: 0.09	: 0.02	:
Royaume-uni	: 5.59	: 6.76	:
Etats-Unis d'Amérique	: 25.00	: 25.00	:
Haute-Volta	: 0.01	: 0.02	:
Uruguay	: 0.05	: 0.08	:
Venezuela	: 0.48	: 0.41	:
Viet Nam	: 0.01 a/	: 0.02	:
République arabe du Yémen	: 0.01	: 0.02	:
République dém. populaire du Yémen	: 0.01	: 0.02	:
Yougoslavie	: 0.48	: 0.43	:
Zaïre	: 0.02	: 0.02	:
Zambie	: 0.02	: 0.02	:
	: 100.00	: 100.00	:

Notes

- a/ Dérivé directement du barème de répartition des Nations Unies en vigueur en 1978 - 79, comme l'a recommandé la cinquième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, avec addition du Viet Nam auquel est assignée la quote-part minimum de 0,01 pour cent.
- b/ Admis à la qualité d'Etat Membre par la Conférence lors de sa dix-neuvième session, en novembre 1977.
- c/ Le Secrétariat du comité des contributions des Nations Unies a indiqué que la quote-part "théoriques probable" serait au taux minimum de 0,01 pour cent.
- d/ Les quote-parts des Etats qui ne sont pas Membres des Nations Unies sont dérivées des taux auxquels ils contribuent à certaines activités des Nations Unies.

POINT N° 23.

23.1. Fonds de roulement Remboursement de montants prélevés en 1974-1975

En 1974 des fonds (150.000 \$) avaient été prélevés pour lutter contre la fièvre aphteuse qui sévissait en Turquie à la fin de 1973 et 112.854 \$ avaient été dépensés.

Le Conseil a demandé de différer la répartition d'un montant de 112.854 \$ sur l'excédent en espèces de 1974 - 75 qui serviront à rembourser le fonds de roulement.

23.2. Emoluments du Directeur Général

La conférence a décidé d'aligner les émoluments et autres indemnités sur ceux des Chefs de Secrétariat des autres institutions. (Nations Unies, OIT, UNESCO).

Le Traitement du Directeur Général a été ajusté rétroactivement au 1er Janvier 1977 comme suit:

Traitement brut	: 99.350 \$
Indemnités de représentation	: 20.000 \$

23.3. Etat des Contributions

Une grande partie des Etats membres n'ont pas respecté les dispositions du règlement financier qui demandent aux Etats Membres de verser leurs contributions vers le milieu du mois de février de chaque année. Le non respect de ces modalités risque de placer l'organisation dans des difficultés financières.

Départ à la Retraite de M. Roy JACKSON.

Mr JAKSON a quitté l'organisation après six ans de service en qualité de Directeur Général adjoint.

Nomination du Président indépendant du Conseil.

M. MUKAR SHAIB, Docteur Vétérinaire de nationalité nigériane a été élu président indépendant du Conseil.

Contacts divers

En marge de la conférence, la délégation a eu des réunions avec différents services de la FAO et des autres organisations qui participent à la réalisation de projets au Rwanda.

Au cours des entretiens avec Mr Hartmann en présence de MM. Bellinger et Van de Waelle, on a passé en revue les activités de la FAO au Rwanda.

1) Tannerie

La FAO a négocié avec le PNUD pour continuer le financement des 2 experts jusqu'au 30 juin 1978 mais la réponse a été négative.

La FAO serait disposée à intervenir pour une courte durée (6 mois) sur le PCT à condition que le Gouvernement introduise une requête officielle. En tout état de cause c'est une solution transitoire, une autre source de financement doit être recherchée.

2) Nutrition

Le contrat des experts continue à courir jusqu'à la fin de l'année prochaine et ce projet ne soulève aucune question particulière, sauf que les instances de la FAO insistent pour qu'il y ait des liaisons plus étroites avec le Minagri.

3) Horticulture

Les seules difficultés rencontrées concernent le marketing - La FAO a promis d'envoyer un consultant en matière de commercialisation.

4) Jus de Maracuja

La délégation a expliqué les difficultés qu'a connues ce projet depuis son démarrage.

Il a été convenu que la délégation qui viendrait à Kigali examinerait la situation du projet dans son ensemble dans le cadre de la réunion tripartite (FAO - PNUD - Gouvernement).

5) Projet Antitique.

6) Projet Antitique

Les représentants de la FAO ont fait remarquer que l'objectif du projet semble ne pas être précis: s'agit-il de faire de nouvelles investigations ou exécuter des réalisations avec des techniques déjà connues. Il leur fut répondu que la situation ambiguë est née du conflit existant entre les

2 agents en charge du projet et qu'une solution rapide sera trouvée pour améliorer la situation. La délégation a précisé que la requête pour la phase II a déjà été faite et a demandé que la priorité soit accordée à la construction du bâtiment de contrôle.

6) Projet Porcs.

Le projet se déroule bien.

La première phase sera terminée en juin prochain et on entamera la phase II qui elle, concerne la diffusion en milieu rural.

7) Aviculture.

Ce projet dépasse les possibilités du PCT. Les représentants de la FAO conseillent de s'adresser à une autre source de financement

8) Tabaculture.

La FAO est prête à accepter le financement de la mission d'un expert sur le PCT pour un an. Minagri a déjà envoyé une requête pour le recrutement de M. HUDSON qui a déjà effectué une mission dans le cadre de ce projet.

9) Cuniculiculture.

Le projet vise la production et la diffusion de géniteurs. FAO a accepté de financer la mission d'un volontaire sur le PCT.

10) Récupération des sous-produits agricoles et Usines d'aliments pour le bétail.

Il existe un expert en Tunisie qui viendrait assister le projet.

11) Transport.

La FAO peut nous faire une étude de transport mer-air par Libreville.

12) Intensification Agricole.

La réalisation de ce projet est conditionnée par les mesures qui seront prises par le PAM pour assurer un acheminement rapide des denrées alimentaires qui seront utilisées dans le cadre du principe "Work for food".

La délégation rwandaise a souligné la nécessité de faire venir une partie des denrées de l'extérieur pour ne pas provoquer des pénuries locales. On s'est mis d'accord de livrer une partie des haricots de l'extérieur, mais les autorités rwandaises devront indiquer la variété acceptée par le consommateur.

Quant au sorgho, les achats seront faits sur place en totalité. Les autorités du PAM nous ont fait savoir que les autorisations nécessaires ont été données au Chef de projet pour acheter 400 T. de sorgho. Le PAM contribue à raison de 10 \$/tonne métrique de transport jusqu'au centre de consommation.

6,5 t. de poisson sont aussi disponibles au PNUD (M. Mercores).

Par une lettre datée du 24 octobre la Belgique a accepté de mettre à la disposition du projet un montant de 30.000 \$ pour les achats locaux d'équipement.

En ce qui concerne la question soulevée par le Minagri de réserver un certain pourcentage pour le paiement des travailleurs en espèces, les autorités du PAM ont fait entendre que le principe de leur programme est d'aider "ceux qui ont besoin d'aliment".

CONSIDERATIONS FINALES.

Le Directeur Général de la FAO a entrepris toute une série de mesures dont la décentralisation, la réduction du personnel de siège, l'établissement des représentations auprès des Gouvernements, etc... pour réduire la bureaucratie et rendre l'organisation plus profitable à la population des zones rurales qui constitue la couche la plus vulnérable.

La mesure tendant à confier aux nationaux la responsabilité de l'exécution et de la gestion de certains projets est en concrétisation de cette volonté.

Dans nos contacts pris au cours de la Conférence nous avons pu conclure à la nécessité de disposer d'un Représentant rwandais auprès de la FAO qui en cette qualité pourra suivre l'instruction des dossiers que le Rwanda présente au financement de la FAO, ou de ces organismes spécialisés. Dans cet ordre d'idées nous voudrions souligner les possibilités offertes par le FIDA et le PCT. La plupart des pays membres de l'organisation y ont déjà des représentants permanents et y tirent le plus gros profit.

Le Ministre de l'Agriculture
et de l'Elevage

F. NZAMURAMBAHO

Chef de ~~délégation~~

ALLOCUTION DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE
A LA 19 ème SESSION DE LA CONFERENCE DE LA FAO.

Monsieur le Président,
Excellences,
Distingués Délégués,
Mesdames et Messieurs,

Monsieur le Président,

1) Je voudrais joindre ma voix à celles des autres distingués orateurs qui m'ont précédé, pour vous adresser à vous personnellement et à vos co-élus, mes sincères félicitations pour votre élection à la présidence de nos travaux.

2) Je suis particulièrement heureux d'exprimer ici la très grande satisfaction de la délégation rwandaise à l'occasion de l'admission, au sein de notre organisation, des pays frères que sont - la République Populaire d'Angola, les Comores, la République Populaire Démocratique de Corée, Djibouti, la République Populaire de Mozambique, Maribie, Saï-Toné et Principe et les Seychelles.

Que les Honorables délégués de ces nouveaux membres de la FAO à part entière, trouvent ici l'expression des sincères félicitations de leurs frères rwandais.

3) Le monde entier, qui représente plus d'un milliard d'âmes, prête une oreille attentive et suit avec intérêt chargé d'espoir, le déroulement de nos débats au cours desquels, certes, des mesures importantes concernant notre organisation et ses agences subsidiaires seront prises; c'est la raison pour laquelle je fonde tant d'espoir sur votre sagesse et votre longue expérience pour un aboutissement heureux et efficace de nos travaux.

Le but principal de notre organisation est la lutte contre la faim et la malnutrition, mais il n'est possible que la guerre pacifique ne peut aboutir dans un contexte mondial où l'égoïsme et la cupidité continuent à mettre en danger perpétuel la paix collective, alors que chacun de nous clame la liberté, l'unité et la solidarité universelle - trois éléments indispensables à un équilibre durable.

En conséquence, pour assurer leur développement économique et social ces pays ont besoin d'augmenter la production agricole tant vivrière que d'exportation - malheureusement, les prix de ces derniers subissent d'importantes fluctuations vers la baisse provoquant de ce fait une situation de cercle vicieux: les ressources pour le financement de l'agriculture s'en trouvent ainsi constamment insuffisantes.

Beaucoup de pays ont élaboré des plans de développement dans lesquels les taux de croissance sont prévus pour contrebalancer les effets de la progression démographique, mais force nous est de constater qu'on est loin d'atteindre la satisfaction des besoins alimentaires de la population, surtout dans les plus démunis.

5) Ce n'est pas afficher du pessimisme que de constater que la situation alimentaire mondiale n'a guère évolué favorablement ces dernières années, même si quelques pays ont enregistré des récoltes élevées.

Dans les pays les moins avancés, situés en majorité sur le continent africain, la production alimentaire n'a connu qu'une faible augmentation d'environ 1,4% par an au cours des cinq dernières années, taux dérisoire en égard à celui de l'accroissement de la population.

Les aléas climatiques s'ajoutant à des structures inadéquates mal articulées et à un manque aigu d'investissements dans l'agriculture, ont aggravé la malnutrition dans beaucoup de régions du globe.

Concernant le Rwanda, la situation alimentaire actuelle est telle que la production agricole ne couvre que 75% environ des besoins de base. Elle s'est aggravée l'an dernier suite à une sécheresse inhabituelle et prolongée qui a entraînée une baisse d'environ 46% de la production escomptée.

Conscient de cette situation, le Gouvernement de mon pays s'est fixé pour tâche prioritaire, l'accroissement de la production agricole par l'association étroite des cultures et de l'élevage au sein des exploitations paysannes. Comme l'a très bien dit Son Excellence le Président de la République Rwandaise, l'intensification agricole est, pour le peuple rwandais, moins une simple méthode de travail, qu'une exigence de survie.

A cet effet les objectifs de notre Plan de développement 76-81 visent un taux de croissance annuel de:

5,6% pour la production vivrière

12% pour la production industrielle

14% pour la production animale

et une augmentation du revenu de la masse paysanne d'environ 2,2% par an.

- 6 -

Ces pays se trouvent dans un cruel embarras lors de l'affectation de leurs maigres budgets dont l'unique ressource est basée sur les recettes d'exportation des cultures industrielles et/ou des produits industriels semi-finis exposés aux fluctuations quelquefois brutales du commerce international.

Il faut que la Conférence de la F.A.O. considère avec sollicitude la gravité des jeux de l'économie mondiale qui influencent de façon négative nos possibilités d'investissement, singulièrement dans le secteur agricole destiné à accroître les disponibilités alimentaires.

8) Le Nouvel Ordre Economique International, que tous les hommes de bonne volonté appellent de leurs vœux, tarde d'être mis en application. L'expérience de conjonctures semblables dans le passé pas très éloigné de nous, n'autorise d'augurer une efficacité toute relative de cette nouvelle politique internationale pour le Tiers Monde, particulièrement en ce qui concerne les relations existant entre pays détenteurs de richesses et les pauvres, si ceux-ci ne sont pas étroitement associés aux mécanismes du commerce international.

Maintes assemblées internationales, sous l'égide des Nations Unies ou de ses agences spécialisées comme le C.M.A., le Conseil de la F.A.O. n'ont cessé de soulever le problème de la juste rémunération des matières premières, de stigmatiser l'inégalité persistante entre riches et pauvres, la domination des pays industrialisés à l'égard du Tiers Monde; des tentatives ont été proposées qui consistent en l'amélioration des termes de l'échange, l'élimination des barrières tarifaires et non tarifaires, la stabilisation des cours des matières premières, et j'en passe, mais on n'est pas encore venu à bout des problèmes. J'espère de tout coeur que ce Nouvel Ordre Economique International tant attendu apportera une solution satisfaisante et durable.

9) Un pays qui ne peut assurer le financement de son développement a recours à l'assistance de ses voisins, de ses amis. Le nien, le Rwanda, a jusqu'ici bénéficié d'aide substantielle bilatérale et multilatérale. J'aurais voulu énumérer tous nos donateurs; mais je ne retiens pour ne pas en oublier. En tout état de cause je tiens à adresser à chacun d'eux l'expression de sincère gratitude du Gouvernement de la République Rwandaise et de son peuple.

Tout à l'heure j'ai indiqué quelques chiffres de taux de croissance que mon Gouvernement s'est imposés durant le prochain quinquennat. Pour les réaliser nous comptons encore sur les libéralités des pays amis pour exécuter nos projets inventoriés.

- 7 -

Au cours d'une table ronde tenue à Kigali, où beaucoup d'organismes internationaux étaient représentés, nous avons exposé nos problèmes surtout en vue d'aboutir à une coordination des aides qui nous sont destinées. Au moment où je parle, une Table ronde se tient à Kigali, la capitale rwandaise, mais elle groupe les organismes non gouvernementaux qui oeuvrent déjà dans le pays ou qui comptent nous apporter leur soutien financier et technique dans notre effort de développement. Beaucoup de ces O.N.G. interviennent principalement dans le secteur du Développement rural intégré.

10) Monsieur le Président, en quelques mots j'ai souligné l'importance et la nécessité de l'aide extérieure comme source du flux d'investissements dans l'agriculture des pays démunis; je ne voudrais pas clore ce chapitre sans vous livrer quelques réflexions sur la façon dont mon Gouvernement souhaite d'être assisté.

Quelle que soit, l'aide, son importance en volume et sa nature, non pays attache/d'^{beaucoup}importance à ce que quelques principes soient respectés.

Tout d'abord les aides doivent respecter les priorités nationales parce que ce sont les dirigeants des pays qui sont responsables de la destinée de leur peuple et qui doivent ériger une stratégie de développement appropriée pour amener des transformations rapides et permanentes capables d'assurer un self-développement de leur peuple. Un téléguidage de l'extérieur ne peut aboutir qu'à des échecs.

Pour être efficaces les aides doivent respecter les délais fixés dans les programmes nationaux - ce qui n'est pas toujours le cas, car bien souvent les aides sont retardées par des lenteurs administratives et académiques entraînant parfois l'obsolescence des dossiers; on les reconomme, mais c'est toujours du temps perdu au détriment de la réalisation des projets dont les coûts varient finalement dans de très fortes proportion.

En ce qui concerne l'allocation des aides financières, les données statistiques disponibles laissent voir que dans la région d'Afrique, par exemple, ce sont les produits d'exportation qui jusqu'ici ont bénéficié d'une plus grande portion, mais loin d'incriminer totalement les donneurs d'aide, pareilles interventions ne contribuent pas directement à augmenter les disponibilités alimentaires. Nous pensons quant à nous qu'un équilibre entre produits d'exportation et produits vivriers doit être recherché autant que possible.

- 8 -

Nous estimons que le plus gros de l'aide devrait servir à enrayer le spectre de la faim et de la malnutrition.

Les pays identifiés comme les plus pauvres parmi les P.V.D. devraient bénéficier d'une priorité et recevoir une aide plus accrue. Dans l'état actuel des choses, ce sont les pays à revenu par capita élevé qui bénéficient aussi de l'aide plus substantielle.

Pour terminer, Monsieur le Président, je voudrais émettre le voeu que la fin de nos travaux soit marquée par des mesures concrètes de redressement de la situation alimentaire mondiale dont la précarité persiste en dépit des efforts consentis par les uns et les autres.

Je vous remercie pour votre attention.

Synthèse du Rapport du Séminaire sur l'amélioration
des Conditions de vie en milieu rural

VP
19.12.77

Ce Séminaire fut organisé par le CARRF sur l'invitation du Gouvernement Rwandais et son organisation a réussi grâce au concours de l'UNICEF, de la République Fédérale d'Allemagne et de la F.A.O.

Les points étudiés:

1. Etude des conditions de vie des femmes en milieu rural
2. Enquête comme moyen de connaissances
3. Plan de développement national
4. Economie et le Crédit Agricole dans le Développement National
5. Entreprises Familiales et Coopératives
6. Habitat et Environnement
7. Santé et vie familiale
8. Nutrition, production agricole et micro-planification
9. Budgets familiaux et aménagement des ressources familiales-moyens d'alléger les tâches de la femme à la maison et dans les champs
10. Collaboration entre les services et coordination des programmes et activités du développement en milieu rural
11. Alphabétisation Fonctionnelle
12. Comment faire participer les familles rurales au processus du développement?

1. Etude des conditions de vie des femmes en milieu rural

La femme rwandaise comme elle a différents rôles à jouer dans ce milieu, éprouve encore des problèmes dans le domaine de la production, vu ces moyens toujours rudimentaires et le revenu faible. Et dans la vie collective, elle éprouve aussi des problèmes car elle n'est pas encore intégrée sauf quelques minorités. Pour l'amélioration des conditions de vie des femmes en milieu rural, l'instruction de la femme rurale et sa sensibilisation aux problèmes liés à sa position marginale surtout dans le secteur de la vie publique est indispensable.

2. Enquête comme moyen de connaissance

Comme les résultats de leur enquête ont été obtenus tardivement, ils n'ont pas été mentionnés dans le rapport.

.../...

3. Plan et Développement National

Amélioration des conditions de vie en milieu rural, coordination des Activités Sociales contribuant au niveau communal à l'amélioration de vie en milieu rural

- Service médical: Dispenser des soins curatifs, donner des conseils en vue de la prévention des maladies
- Foyer social : Aide matérielle dans ce sens, accueil par des causeries éducatives dans des centres sociaux ou nutritionnels
- Service Agricole: Vulgariser la politique agricole et améliorer le sol, s'occuper de la propagation de nouvelles méthodes culturales
- Service Vétérinaire: S'occupe de la diffusion des nouvelles méthodes ^{d'élevage.} animales
- Service Administratif: S'occupe de la coordination des activités qui se font au niveau communal.

Tous ces services situés au niveau communal sont appelés à servir la même population; il serait souhaitable que ces services se mettent ensemble pour élaborer un programme d'action tout en tenant compte des besoins existants dans la région.

Pour cela, il faut qu'il y ait un centre pilote de développement communal. Nutrition et programme communal de développement; leur relation avec le plan national de développement. Le groupe a trouvé que ces problèmes devraient se résoudre à partir de la commune par la mise en valeur des champs de démonstration: par la formation des cadres suffisants et par l'introduction d'un commerce de produits agricoles dans le milieu rural, c'est dire un monopole de produits rares dans un endroit et vice-versa et les communes peuvent aider aux moyens de transport et à la construction de routes reliant les communes entre-elles par l'action de l'umuganda.

4. Economie et le crédit agricole dans le développement national

Le crédit agricole est souvent défavorisé par le manque de garantie chez les paysans.

5. Habitat et Environnement:

L'autorité devrait penser au système d'habitat regroupé vu les inconvénients causés par l'habitat dispersé tels que:

- La conduite d'eau potable, l'éclairage, le transport et l'approvisionnement.

6. Entreprises familiales et coopératives:

Il serait toujours difficile de créer une coopérative à partir d'une entreprise familiale, mais ce qui ont déjà participé à ce genre d'activités n'éprouveraient pas de grands problèmes pour créer une coopérative, il suffit d'une formation et d'un rappel.

7. Santé et Vie Familiale

La femme rwandaise est trop soumise, elle a à supporter les maux disant que c'est ^{la} ~~des~~ destinée. Et les théories de droit qui disent que l'homme et la femme sont égaux devant la loi, alors qu'ils n'ont pas les mêmes moyens de défense.

8. Nutrition, production agricole et micro-planification

Pour ce qui regarde l'alimentation au monde rural rwandais, le problème sera toujours là tant que leur revenu restera faible par rapport à leur production.

9. Budgets familiaux et ~~à~~ aménagement des ressources familiales-Moyens

d'alléger les tâches de la femme à la maison et dans les champs (p.40).

Puisque le budget familial ne répond pas aux besoins de la famille, il a été proposé de trouver dans la commercialisation des produits vivriers, un ramassage collectif de ces produits et la fixation des prix. Dans la santé et nutrition, les conseils pour éviter les grossesses répétées seraient utiles à toute la famille. Pour ce qui est du revenu monétaire, il faudrait éduquer l'homme et la femme à se mettre d'accord sur l'utilisation rationnelle du revenu suivant les ressources, les besoins et les priorités.

10. Collaboration entre les services et coordination des programmes et activités du développement en milieu rural

On a constaté que les services oeuvrant au développement rural convergent vers ^{un} ~~en~~ même objectif, vers une amélioration des conditions de vie en milieu rural et que partant de là, par manque de coordination, ils dispersent leurs efforts, ce qui fait que les buts escomptés ne sont pas efficacement atteints. Comme solution il a été proposé qu'il y ait au niveau national un organe de coordination et de contrôle de différents services dépendants directement de la Présidence. Cet organe devrait superviser les différentes activités et tenant compte des attributions allouées à chaque département ministériel.

11. Alphabétisation fonctionnelle

Elle a sa place dans tous les domaines en milieu rural pour augmenter la production du paysan, car par cette nouvelle connaissance acquise; elle lui facilite la solution des problèmes de son milieu.

12. Comment faire participer les familles rurales au processus du développement?

Ce sujet se résume en ces deux points:

1. L'adoption d'un programme tendant à promouvoir et protéger la famille nucléaire et à assurer à ses éléments un minimum de libertés sociales pour une meilleure participation au développement.

C'est-à-dire: - Faciliter le mariage par suppression des charges rétrogrades attachées à l'institution

- Relever le statut économique et social de la femme

- Protéger les droits de l'enfance et de la jeunesse

.../...

Organisation et promotion de la famille sociale

- Favoriser le regroupement économique, social et culturel des familles nucléaires
- Encadrer solidement les groupes dynamiques (chef de famille, femmes, jeunes...).

2. Programme visant le maintien et renforcement de l'équilibre démo-économique

- Développement rapide de l'économie
- Baisse du taux de natalité, parenté responsable, découragement des mariages précoces..
- Valorisation de la main d'oeuvre rurale
- Protection du pouvoir d'achat des paysans par une révision des prix agricoles en leur faveur

EX

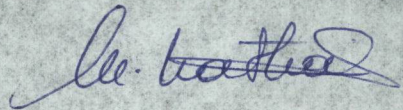
En conclusion, ces mesures ne sont pas exhaustives. Leur résumé donne toutefois une idée de leur complexité. Faire participer les familles rurales au processus de développement, c'est ensuite les mener en tenant constamment compte des spécificités du milieu rural et de la nécessité de son évolution.

Mes avis

- Vu que le crédit agricole est défavorisé pour un manque de garantie, il faudrait favoriser la création des Banques Populaires dans toutes les communes et sensibiliser toute la population dans ce domaine.
- Comme le Service Agricole s'occupe de la politique agricole, il faudrait aussi qu'il mette en valeur le travail du paysan au niveau national de façon que tout paysan soit satisfait du revenu de sa production.
- Sur les droits de l'homme et de la femme; il n'est pas nécessaire que les droits de la femme soient au même pied d'égalité que ceux de l'homme, mais cela n'inclut pas que la femme soit lésée dans ses libertés telles que: le clair d'un travail à son goût, toute personne humaine ayant le droit de faire un travail qui lui plaît; la participation à une décision concernant les deux partenaires (dans un ménage).

MUKASHAZA Nathalie

Division Encadrement



Même avis.

En outre, MUKASHAZA ne rejette
sur ce qui a été dit sur
l'égalité de l'Homme et de la Femme.

la même chose: "Tous les êtres
naissent égaux en dignité et

19/12/77.

Kigali, le ..26.août.1977.....

N° 13/06/ 1025 /77

A traité par *Nyirumuna pour synthèse et avis*
Date entrée: *26-8-77*
N° classement: *2613/14-04*
29/8

Son Excellence Monsieur le Président de
la République Rwandaise
KIGALI

Excellence
29-8
VP-T
29/8

Objet: Rapport du Séminaire
sur l'Amélioration
des Conditions de vie
en Milieu Rural

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de Vous transmettre en annexe,
le Rapport final des travaux du Séminaire sur l'Amélioration des
Conditions de vie en Milieu Rural qui s'est tenu à Remera (RULINGIRI)
en mai 1976.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur le
Président, l'assurance de ma plus haute considération.

Le Ministre des Affaires Sociales
et du Mouvement Coopératif
Dr. CL. KAMILINDI.-

Copie pour information à:

- Monsieur le Secrétaire Général
du M.R.N.D.
KIGALI
- Monsieur le Ministre (TOUS) *Nyirumuna*
- Monsieur le Préfet de Préfecture (TOUS)
- Monsieur le S/Préfet de S/Préfecture (TOUS)